Restriction de la clause dérogatoire

UN QUÉBEC LIBRE DE SES CHOIX, ON N'Y DÉROGERA PAS.

BLOC Québécois

Mars 2023

Gabriel Ste-Marie

Député fédéral de Joliette

120, Place Bourget Nord, Joliette
gabriel.ste-marie@parl.gc.ca | 450 752–1940

La liberté de faire nos propres choix, c’est non négociable.

Depuis le début de l’année, Justin Trudeau a montré à plusieurs reprises son intention de limiter l’accès à la clause dérogatoire. Cette prise de position n’est pas anodine : cette clause est le dernier rempart permettant au Québec de faire ses propres choix, notamment en matière de langue ou de laïcité.

C’est donc une attaque claire contre la volonté des Québécois de protéger leurs valeurs, leur culture, leur identité. Pour s’y opposer, en février dernier, le Bloc Québécois a imposé un débat au Parlement sur l’utilisation de la clause dérogatoire.

L’objectif : faire reconnaître aux partis fédéralistes que la clause dérogatoire a justement pour objectif de protéger la marge de manœuvre du Québec et des provinces et que c’est à eux seuls de décider de l’utilisation de la disposition de dérogation.

Malheureusement, les libéraux et le NPD ont décidé de voter contre notre motion sur le sujet, reniant donc le droit de la nation québécoise à prendre ses propres décisions. Cette position qu’ils ont clairement exprimée n’augure rien de bon pour le Québec, alors que ces deux partis se sont prononcés contre la Loi 21 sur la laïcité et la Loi 96 sur la langue française.

On ne se laissera pas faire.

Nos choix nous appartiennent, ce n’est pas à Ottawa de nous dicter quoi faire.

Le projet de loi bloquiste
sur la gestion de l'offre progresse :

Une grande avancée pour nos entreprises agricoles !

Le 7 février dernier, nos voisins de circonscription Yves Perron, le député de Berthier-Maskinongé et Luc Thériault, député de Montcalm, était en point de presse avec notre chef et plusieurs représentants du milieu agricole et de la transformation, dont l'UPA et le Conseil de la transformation alimentaire du Québec, avant le vote historique de la Chambre des communes en appui du projet de loi -pour garantir la protection de la gestion de l'offre dans les prochaines négociation commerciale avec d'autres pays. Avec ce vote de 293 députés sur 338, le projet de loi C-282 s'est rendu en comité et pourrait même entrer en vigueur avant l'été!

Une fois adoptée, la loi permettra notamment de s'assurer que nos fermes soient rentables contre les mégafermes subventionnées d'ailleurs. C'est plus de 6000 entreprises agricoles québécoises qui opèrent selon le modèle de la gestion de l'offre, dans la production laitière, d'œufs et de volailles et dindons. C-282 consiste à l'ajout dans la loi sur le commerce international d'une condition supplémentaire. Au même titre que le respect des droits humains, le ministre ne pourra signer une entente qui sacrifie la gestion de l'offre.

Ce pas de plus confirme la pertinence de notre modèle agricole. Il offre à nos entrepreneurs agricoles la prévisibilité et la tranquillité d'esprit nécessaires pour assurer le développement de cette industrie majeure. L'agriculture est un secteur économique très important mais c'est plus que cela : ça représente un modèle de gestion sain, équitable et qui favorise l'agriculture à échelle humaine.

Rappelons que ce projet de loi a été rendu nécessaire après une série de brèches dans trois accords commerciaux (avec les États-Unis et le Mexique, l'Union européenne et dix pays de la zone de l'Asie-Pacifique) même si des engagements avaient été pris à cinq reprises pour protéger intégralement la gestion de l'offre par le biais de motions. Si le projet de loi se rend jusqu'au bout, ces engagements devront être respectés ou être retiré par un nouveau projet de loi.

QUI S'OCCUPE DE QUOI?

Vous êtes représentés par différents élus qui sont à votre service pour résoudre un problème ou pour vous accompagner dans vos démarches concernant les dossiers relevant de leurs responsabilités

VOTRE DÉPUTÉ À LA CHAMBRE DES COMMUNES (GABRIEL STE-MARIE)	VOS DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC	VOS ÉLUS MUNICIPAUX
Agence du revenu du Canada	Emploi et aide sociale	Eau potable et eaux usées
(Impôts et TPS)	Environnement et agriculture	Réseau routier local
Assurance-emploi	Régie des rentes du Québec	Loisirs
Passeports et douanes	Revenu Québec (Impôts et TVQ)	Parcs et espaces verts
Immigration et citoyenneté	Sécurité publique	Police et pompier
Pension de la Sécurité de la vieillesse/Supplément de revenu garanti	Services de garde	Recyclage, compostage et déchets
Allocation canadienne pour enfants	Santé	Transport en commun et actif
Affaires étrangères	Éducation	Urbanisme et zonage
Anciens Combattants	Transport	
Aide aux particuliers		
Aide aux entreprises		

Certaines responsabilités sont partagées entre divers paliers de gouvernement.

POUR JOINDRE VOTRE DÉPUTÉ

BUREAU D'OTTAWA

Édifice de la Confédération
229, rue Wellington, Bureau 225
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

613 996-6910

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

120, Place Bourget Nord
Joliette (Québec) J6E 5E5

450 752-1940

gabriel.ste-marie@parl.gc.ca

/Gabriel Ste-Marie

@Gabriel Ste-Marie

gabrielsmarie

gabrielstemarie.quebec